

# Garantie Obsèques

*Soulagez vos proches le moment venu*



## OBJET

- Garantir au bénéficiaire désigné le versement du capital prévu au contrat (allant jusqu'à 8.000 €) afin de financer les obsèques de l'assuré

## CIBLE

- **Adhésion de 40 à 84 ans**

## GARANTIES

- **En cas de décès par accident** : versement immédiat du capital prévu au contrat (pas de délai de carence)
- **En cas de décès par maladie** : versement du capital garanti si le décès intervient après un délai de carence de 6 mois si le capital est inférieur ou égal à 3.000 € ou 12 mois si le capital est supérieur à 3.000 €

## ASSISTANCE

- Pour accompagner l'assuré et ses proches de la souscription du contrat jusqu'aux obsèques et même après
- Aide à l'organisation des obsèques avec la mise en relation d'une entreprise de pompes funèbres
- Service d'informations juridiques et vie pratique

## AVANTAGES

- **Aucun questionnaire de santé**
- **Exonération de droits de succession**

## TARIF

- **Cotisation fixe** déterminée en fonction de l'âge à l'adhésion et du capital garanti
- **Réduction conjoint : 5% de réduction à vie** sur la cotisation du conjoint pour toute adhésion en couple
- **Prime viagère ou temporaire** (5 ou 10 ans)